

# CLASSIFICATION 2017

Suite aux nouvelles directives de la Fédération, début 2017, voici la procédure qui est utilisé par les CD68 et CD67 pour la saisie des concours :

- **C'est le bilan des inscrits édité lors de chaque concours du logiciel Gestion Concours qui définit la grille de classification du concours. Ce bilan tient compte de la catégorie des participants (promotion, honneur et élite) et de la provenance des participants (CD68, Ligue ou autre département ou ligue).**

Ci-joint un tableau explicatif :

|        |                                    | ORIGINE                      |   |                                   |
|--------|------------------------------------|------------------------------|---|-----------------------------------|
|        |                                    | Moins de y %<br>CD extérieur | Plus de y % CD<br>extérieur et<br>moins de z %<br>Ligue extérieur | Plus de z % de<br>Ligue extérieur |
| NIVEAU | 100% Promotion                     | <b>A</b>                     | <b>B</b>  | <b>C</b>                          |
|        | Moins de x % de<br>joueurs classés | <b>B</b>                     | <b>C</b>  | <b>D</b>                          |
|        | Plus de x % de<br>joueurs classés  | <b>C</b>                     | <b>D</b>  | <b>E</b>                          |

Les taux des variables seront :

$$X = 30 \%$$

$$Y = 40 \%$$

$$Z = 15 \%$$

Par conséquent un concours départemental peut être classé dans la grille A (s'il n'y a que des joueurs promotion qui participent), peut être classé B (s'il y a plus de 70% des joueurs promotion et moins de 30% de joueurs honneur et élite qui participent), peut-être classé C (s'il y a moins de 70% de joueurs promotion et plus de 30% de joueurs honneur et élite)...

- **Ces nouvelles grilles ont été intégrées dans Geslico (logiciel fédéral utilisé pour la saisie des résultats) et dans Gestion Concours (logiciel fédéral utilisé pour les tables de marque) et leurs gestions sont automatiques.**
- **Le logiciel Gestion Concours crée un fichier résultat pour le concours A et pour le concours B, qui est ensuite importé dans Geslico, par conséquent les grilles de classification ne peuvent plus être modifiées.**

Remarque : En 2014, la Fédération avait publié des grilles pour la classification (grille A : pour le promotion, le vétéran et l'entreprise / grille B : pour le jeu provençal / grille C : pour la Pétanque en départemental et le championnat départemental / grille D : pour la Pétanque en régional et le championnat de Ligue et grille E : pour les Championnats de France, d'Europe, du Monde, pour le national, pour l'international et le supra national et les événementiels).

A l'heure actuelle, les grilles ci-dessus sont caduques si on utilise le logiciel gestion concours pour la tenue de la table de contrôle et qu'on saisit ensuite les résultats sur Geslico. Elles doivent être utilisées pour les comités qui n'utilisent pas le logiciel gestion concours afin qu'ils puissent saisir les résultats sur le logiciel fédéral Geslico, ce qui n'est pas le cas du CD68.

Pour le CD68,  
La responsable des classements, Michèle STERNITZKY